



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**Vendredi 14 avril 2017**

*L'An deux mille dix-sept, le 14 avril, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, maire de Noyers.*

Présents : Xavier RELAVE, Eric BARNAULT, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Amaury DAVID, Patrick FAUVELLE, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX, Alexandra MARTINS, Marc PELLETIER.

Absente excusée : Paula COUTELLIER (pouvoir donné à Mme MARCEAUX).

Absents en début de Conseil : Patrick FAUVELLE (arrivé à 19h30), Eric BARNAULT (arrivé à 19h50).

Secrétaire de séance : Annette LELOUP

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 Mars 2017 :**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

● **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances :

- Taxe d'habitation : 10,62 %
- Taxe foncière bâti : 17,97 %
- Taxe foncière non bâti : 52,05 %

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux d'imposition de la commune, ci-dessus indiqués, soit :

- Taxe d'habitation : 10,62 %
- Taxe foncière bâti : 17,97 %
- Taxe foncière non bâti : 52,05 %

Le Conseil charge Monsieur le Maire de procéder à la modification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif doit être financé par les utilisateurs.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances. Pour l'année 2017, la tarification des taux du service d'assainissement sera la suivante :

- Part fixe : 114 € HT
- Coût du m<sup>3</sup> d'eau consommée : 1,43 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs du service assainissement proposés.

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Après avoir constaté, à la préparation du budget assainissement, que la section Investissement n'a plus de recettes propres et que la section d'exploitation ne dégage pas de recettes suffisantes pour permettre de couvrir les dépenses d'investissement prévues pour 2017, la Commission communale des Finances propose d'attribuer au service assainissement une subvention d'équipement de 25.000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette proposition, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 25 000 € au service assainissement, en section d'exploitation *au compte 741*.

- **BUDGET PRINCIPAL M14 2017 :**

Madame Marceaux, adjointe chargée des Finances présente le projet Primitif 2017 qui a été examiné par les membres de la Commission des Finances.

Le budget primitif principal s'équilibre en recettes et en dépenses pour l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement à 717.343,51 € et pour l'ensemble des chapitres de la section investissement à 105.680,19 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif du budget principal 2017.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2017 :**

Madame Marceaux, adjointe chargée des Finances présente le projet du budget primitif du service assainissement 2017 qui a été examiné par les membres de la commission des finances.

Le budget primitif du service assainissement s'équilibre en recette et en dépenses pour l'ensemble des chapitres de la section exploitation à 141.833,74 € et pour l'ensemble des chapitres de la section investissement à 112.801,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif du service assainissement 2017.

● **SUBVENTIONS 2017 :**

La Commission des Finances informe le Conseil de la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente et de ses annexes de façon épisodique, voire régulièrement aux associations communales. Cette mise à disposition représente un coût pour la commune et doit être prise en compte dans le cadre de l'attribution des subventions allouées chaque année.

Chaque demande a été étudiée à réception du dossier de demande de subvention dûment rempli et après demande de renseignements supplémentaire.

Après étude des dossiers, la Commission des Finances propose d'attribuer à :

- Association pour le Patrimoine de Noyers : 500 €
- Cyclo-Club de Noyers : 100 €
- C.F.A. de Montargis : 125 €
- A.C.S. de Chailly : 60 €
- U.S. Lorris Football : 105 €
- A.F.A.M.L. : 45€
- Musée de l'Horlogerie : 45 €

Monsieur le Maire rappelle le transfert de charges concernant le fonctionnement de L'Office de Tourisme à la Communauté de Communes « Forêt et Canaux du Gâtinais » opéré au 01/01/17. Une participation de 1205 € est à ajouter au montant des attributions de compensation versé à la Communauté de Communes « Canaux et Forêt du Gâtinais » pour 2017 soit 68 671 €.

Le Conseil décide de renouveler sa participation active auprès de l'association « La Mucoviscidose ». Marc PELLETIER est le représentant de la municipalité lors des rencontres préparatoires avec l'association.

Une conseillère demande que chaque subvention soit votée individuellement :

- Association pour le Patrimoine de Noyers : 1 abstention, 14 pour
- Cyclo-Club de Noyers : 1 abstention, 14 pour
- C.F.A. de Montargis : 15 pour
- ACS de Chailly : 15 pour
- U.S. Lorris Football : 2 contre, 1 abstention, 12 pour
- A.F.A.M.L.: 15 pour
- Musée de l'Horlogerie : 15 pour

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

- **Association pour le Patrimoine de Noyers : 500 €**
- **Cyclo-Club de Noyers : 100 €**
- **C.F.A. de Montargis : 125 €**
- **A.C.S. de Chailly : 60 €**
- **U.S. Lorris Football : 105 €**
- **A.F.A.M.L. : 45€**
- **Musée de l'Horlogerie : 45 €**

Le Conseil charge Monsieur le Maire d'informer les associations des décisions du Conseil.

- **MODULATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA NOUE :**

Suite à la réunion de la Commission Scolaire Lorris/Noyers, Madame Alexandra Martins présente la proposition de la commission pour une tarification de la garderie péri-scolaire du groupe de la Noue, par tranche, en fonction du quotient familial.

Après avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la modulation des tarifs de la garderie scolaire à dater du 01 septembre 2017.

- **CONVENTION Association pour le Patrimoine de Noyers :**

Monsieur le Maire présente l'avenant, pour l'année 2016-2017, à la convention d'objectifs et de moyens de l'association A.P.N..

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ce projet de convention.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- **DIVERS :**

- Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la Chasse aux Oeufs du dimanche 16 avril. Madame Marie-Annick Marceaux présente l'organisation de la manifestation.

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui se mobilisent pour assurer une permanence dans le cadre du bureau de vote lors des Elections Présidentielles et Législatives.

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la réforme des Zones de Revitalisation Rurale (Z.R.R.) et précise le fait que la commune ne bénéficiera plus du classement en Z.R.R. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

- La cérémonie du 8 mai sera organisée par les membres de la Commission Communication-Information et Culture et les élus présents ce jour. Une répartition des rôles est établie.

Le rassemblement devant la mairie est prévu à 11 heures.

Monsieur le Maire précise, qu'en partenariat avec la commune, l'Amicale des Anciens Combattants de Noyers organise un repas, le 8 mai 2015, à 13 heures, à la salle polyvalente. Ce repas est ouvert à tous les habitants de la commune et leurs amis

– Tarif : 30 € - réservation avant le 4 mai au : 02.38.92.30.46

- Comice agricole : le Comité communal d'organisation présente la maquette du char et fait le point sur l'organisation. Prochaine réunion : vendredi 21 avril à 20 h.

Dans le cadre de la préparation du budget, il a été décidé de privilégier le financement lié à la participation de la commune au comice agricole et de modifier le planning des manifestations communales. Ainsi, il ne sera pas organisé de feu d'artifice le 14 juillet de cette année.

➤ Fête des écoles du groupe scolaire de la Noue (Ecole Lorris/Noyers) : Samedi 1<sup>er</sup> Juillet. Monsieur le Maire communique la lettre de remerciements des enfants qui ont participé à la classe découverte à St Jean de Monts.

➤ Point sur le projet de sécurisation cyclistes, piétons sur la D961 au lieu dit « La Montagne » en vue d'une étude de faisabilité d'une voie partagée Cyclistes/Piétons/PMR. Monsieur Marc PELLETIER informe le Conseil sur la réunion de travail qui a eu lieu avec le directeur d'ingenov45 et Monsieur Lemaitre, responsable de l'agence territoriale de Montargis, concernant ce projet. Une étude sur la faisabilité de ce projet est sollicitée auprès des services d'Ingenov45. A réception de cette étude, le Conseil se prononcera sur la réalisation de ce projet.

➤ Madame Monique LEGRAS présente un questionnaire élaboré par le Comité Consultatif des Affaires Sociales. Celui-ci a pour objectif de faire un état des personnes ayant des difficultés spécifiques sur la commune (que celles-ci soient dues à une maladie, un isolement...) avant d'étudier une mise en place d'aide adéquate. Il est proposé que ce questionnaire soit distribué avec le bulletin municipal intermédiaire.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil de l'organisation d'une réunion d'information sur l'opération « Loiret Santé », le mercredi 26 avril 2017, à 9h00, au Centre Social de Lorris.

Madame Marie-Annick MARCEAUX et Madame Monique LEGRAS y assisteront et représenteront Monsieur le Maire et le Conseil.

● **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

✓ Madame Danièle GARAVOGLIA demande que soit revu le règlement de la réservation de la salle communale Florimond Raffard.

✓ Madame Marie-Annick Marceaux présente la pétition pour la mise en place d'une antenne 4G. Par ailleurs, Madame Marceaux évoque la prolifération des chenilles processionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que des informations concernant ces deux sujets se trouvent sur le site de la commune et invite chacun à consulter celui-ci.

✓ Madame Marie-Annick Marceaux rappelle qu'une exposition « Nature » se tiendra le 07-08 octobre 2017.

- ✓ Madame Marie-Annick MARCEAUX présente le bilan du Marché du Terroir communal du 07/04/2017.
- ✓ La question de la mise en place d'un concours des maisons fleuries et un concours des maisons décorées pour Noël est posée. L'assemblée présente un avis favorable.
- ✓ Madame Monique BILLAUD demande des précisions sur la fréquence du fauchage des bas-côtés et des fossés sur la voirie communale. Monsieur le Maire informe que les fossés sont fauchés 1 fois/an et les bas-côtés, 2 fois/an, voire 3 fois en fonction des conditions météorologiques.
- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN demande les résultats issus de sa requête formulée au dernier conseil concernant les grosses branches de sapin cachant un panneau de signalisation rue des Genièvres. Monsieur le Maire répond qu'il a interpellé les riverains concernés et que ceux-ci devraient effectuer l'élagage nécessaire.

**La séance est levée à 22h30.**